

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
DU PLATEAU
DE PLOUDIRY**

**PROCES-VERBAL
DE RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU JEUDI 28 JANVIER 2016**

L'an deux mil seize, le jeudi 28 janvier,
LE COMITE SYNDICAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de
PLOUDIRY sous la présidence de Monsieur PITON Jean Jacques.
Date de convocation : 22 janvier 2016.

Présents : Jean Jacques PITON, Emmanuelle LE GARREC, Nathalie CORNEC, Serge DONVAL,
Chantal SOUDON, Bernard KERMARREC, Mickaël VAILLANT, Joël CANN, Paul PITON,
Stéphane AUVRET, Henri BILLON, Marie-Laure GUEGUEN, Georges PHILIPPE et Jean-Luc LE
STANC.

Absent : Robert PRIGENT.

Absents et excusés : Marie-Claire FOUILLARD, Gabriele TOSATTI (pouvoir à Chantal SOUDON) et
André BODILIS (pouvoir à Henri BILLON).

Secrétaire de séance : Serge DONVAL

Membres en exercices	Membres présents	Pouvoirs	Membres votants
18	14	2	16

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 DECEMBRE 2015

Chantal SOUDON fait la remarque qu'il est mentionné sur le PV du 15 décembre 2015, que les agents des mairies et leur conjoint sont invités à l'apéritif dinatoire le vendredi 5 février 2016 à la salle communale St Pierre de Ploudiry. Suite à un malentendu, l'invitation a uniquement été envoyée aux agents du SIPP. Le Président signale que l'invitation sera transmise aux mairies dès le lendemain matin.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'ANNEE 2015

Service de l'eau :

Le Budget du service de l'Eau dégage un excédent de 18 649,30 euros en fonctionnement et un excédent de 61 194,98 euros en investissement.

Aucune observation n'étant faite, Monsieur Henri BILLON, premier Vice-président, soumet le compte administratif au vote du Comité Syndical.

Le comité syndical, après avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité des membres votants.

Budget général :

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 86 526,12 euros.

La section d'investissement présente un résultat excédentaire de 13 909,17 euros.

Les répartitions se font comme suit :

Compétences	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement
Transport scolaire	-1 834,52	16 151,80
Service des sports	-954,39	-158 632,68
Service technique	47 170,74	188 709,04
Maison du Plateau	-1 491,97	-40 458,86
Animation jeunesse	1 612,23	-9 540,97
Animation enfance	32 531,61	20 786,26
TAP	8 252,03	949,61
Servie funéraire	1 240,39	-4 055,03
Total	86 526,12	13 909,17

Aucune observation n'étant faite, Monsieur Henri BILLON, premier Vice-président, soumet le compte administratif au vote du Comité Syndical.

Le comité syndical, après avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité des membres votants.

Emmanuelle LE GARREC fait remarquer les résultats positifs de la section de fonctionnement pour l'animation (enfance/jeunesse/TAP).

Une discussion s'instaure entre les délégués sur

- les travaux du service techniques et le coût pour les communes adhérentes;
- l'optimisation du matériel et des agents ;
- la possibilité de mutualisation avec une commune voisine notamment LA ROCHE MAURICE ;
- le volume d'heure de travaux que les communes adhérentes peuvent dégager ;
- la prise de la compétence eau par la CCPLD.

GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CCPLD

Le Président explique que dans un objectif d'économies d'échelle et de mutualisation des procédures de marchés publics, la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas propose de former des groupements de commandes sur

- la location et la maintenance de photocopieurs ;
- la fourniture de produits d'entretien.

Le groupement de commandes est institué par une convention qui précise:

- les membres qui participent au groupement,
- l'objet,
- le rôle du coordonnateur,
- le rôle des membres,
- le déroulement de la procédure de consultation.

Il est proposé au comité syndical

- D'approuver les conventions constitutives des groupements de commandes,
- De désigner :
 - la communauté de communes comme coordonnateur des groupements ;
 - la CAO de la communauté de communes comme CAO des groupements de commandes ;
- D'autoriser le président à signer les conventions constitutives des groupements, et tout avenant nécessaire à celles-ci.

Le comité syndical, après avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité des membres votants.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le Président rappelle que les commissions « service technique » et du « service de l'eau » doivent se réunir le jeudi 4 février prochain. Il y sera notamment question du remplacement du fourgon rouge soit par un fourgon ou un petit camion benne et de l'acquisition d'une barre de coupe. Le Président signale qu'au vue des investissements, le SIPP pourrait faire une demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur (réserve parlementaire).
- Chantal SOUDON informe que Gabriéle TOSATTI quitte la région pour des raisons professionnelles. Il va démissionner de son poste de délégué de LA MARTYRE.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h49.

Signature des délégués

PITON Jean Jacques	LE GARREC NEGER Emmanuelle	CORNEC Nathalie
DONVAL Serge	SOUDON Chantal	KERMARREC Bernard
VAILLANT Mickaël	TOSATTI Gabriele <i>Absent et excusé Pouvoir à Chantal SOUDON</i>	CANN Joël
PITON Paul	AUVRET Stéphane	PRIGENT Robert <i>Absent</i>
BILLON Henri	BODILIS André <i>Absent et excusé Pouvoir à Henri BILLON</i>	GUEGUEN Marie-Laure
PHILIPPE Georges	FOUILLARD Marie-Claire <i>Absente et excusée</i>	LE STANC Jean-Luc